

CS TMA

CAMPUS
TERRE & AVENIR
ALENÇON · SÉES



Certificat de Spécialisation Tracteurs Machines Agricoles



Agriculture
Elevage



Formation continue
ou en apprentissage



595h en centre
dont 70h de FOAD



Le CS TMA forme des conducteurs de machines agricoles qui assurent deux fonctions :

- la réalisation de travaux agricoles sur des exploitations ou pour des entreprises agricoles
- l'entretien et la maintenance des différents matériels utilisés dans les entreprises

Durant la formation, les nouvelles technologies du matériel sont mises en avant afin d'être au plus près des évolutions.

Débouchés

Insertion professionnelle

- > Salarié en exploitation agricole
- > Salarié en ETA
- > Salarié en CUMA
- > Salarié en concession

Organisation

La formation se déroule entre des périodes au CFA-CFPPA de Sées et des périodes sur le terrain (en apprentissage ou en stage dans les entreprises).

En centre : utilisation et réglages des machines, entretien et gestion d'un atelier, visites d'usines, de concessionnaires, de salons professionnels...

En FOAD (formation à distance - 70h) : enseignements théoriques

En entreprise :

- en apprentissage : 30 semaines
- en formation continue : 455h de stage

LES +

- + **une formation professionnelle** adaptée aux besoins du territoire
- + des visites sur **les plus grands salons du machinisme agricole** (SIMA, Innov'agri...)
- + l'acquisition du **CACES Télescopique, du Certiphyto et du certificat SST**
- + **une équipe de formateurs** avec une expérience de terrain



Programme

UC1 Réaliser des travaux agricoles et réglages des outils en temps réel

organisation de chantiers, choix des outils, réglages



UC2 Réaliser l'entretien des machines d'une exploitation

vidange, graissage, changement de pièces, détection de pannes...



UC3 Gérer, organiser et agencer un atelier

soudure, rangement, inventaire des stocks...



Évaluation

Le CS TMA est un certificat de niveau 3, délivré par le Ministère de l'Agriculture.

Les épreuves de validation se composent d'un écrit et d'un oral pour chaque UC. Le certificat est acquis lorsque les 3 UC sont validées.

Financement

Financements possibles :

- > CPF de transition professionnelle
- > Compte Personnel de Formation
- > Financement du Conseil Régional
- > Financement de Pôle Emploi
- > Contrat d'apprentissage

Rémunération possible selon le statut
Tarifs de formation selon le parcours (*nous contacter pour un devis*)

Dates de formation

- du 10 octobre 2022 à fin mai 2023 pour la formation continue
- du 10 octobre 2022 au 15 septembre 2023 pour la formation en apprentissage

Admissions

Pour rentrer en formation :

- > être titulaire au minimum d'un CAP ou d'un CAPa (tout domaine)
- > avoir entre 15 et 29 ans pour suivre la formation en apprentissage

ou

- > être titulaire de droits pour la formation continue

Les sélections des candidats se déroulent sur **entretien** avec le responsable de formation.

Responsable de formation

Rodrigue GONFROY

Secrétariat pédagogique

N. LABAUNE I. DELAGUETTE

02.33.28.71.59

cfppa.sees@educagri.fr

www.campusterreetavenir.fr